

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 24 FÉVRIER 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 7 – FINANCES. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

INTRODUCTION

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1, D.2312-3 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget.

Les orientations budgétaires pourront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du budget de la régie autonome.

Les budgets primitifs (*budget principal et budget annexe*) seront proposés au vote du Conseil d'administration le 10 mars prochain dans la continuité du présent débat sur les orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 :

L'exercice 2026 constitue la dernière année de mise en œuvre du projet d'établissement 2021-2026 du Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque. Il marque ainsi une étape décisive dans la consolidation du modèle territorial, pédagogique et organisationnel du CRR et de l'Orchestre du Pays Basque, avec une volonté affirmée d'allier maîtrise budgétaire, modernisation structurelle et ambition artistique dans un contexte national, régional et départemental d'incertitude.

Les orientations budgétaires 2026 s'articulent autour de six axes principaux :

- Finalisation du projet d'établissement 2021-2026 dans un cadre budgétaire maîtrisé
- Moderniser les infrastructures informatiques et les outils de gestion
- Mettre en œuvre le Diplôme National en Danse Traditionnelle dominante Basque
- Réorganiser le service technique pour accompagner le rayonnement du Conservatoire
- Poursuivre la politique de valorisation des ressources humaines
- Intégrer les effets financiers et organisationnels de l'intégration d'Amikuze ainsi que la hausse des charges structurelles

A - Finalisation du projet d'établissement 2021-2026 dans un cadre budgétaire maîtrisé :

L'année 2026 vise à consolider les actions engagées au cours du précédent cycle stratégique. Les priorités portent sur la stabilisation de l'organisation interne, la sécurisation des moyens humains et financiers, et la valorisation du travail collectif accompli. Cette finalisation se traduira par l'évaluation des dispositifs innovants déployés depuis 2021, notamment dans la structuration du rayonnement artistique autour de la fonction de pôle ressource et de l'Orchestre du Pays Basque, l'évolution des enseignements dans le cadre du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique et le développement des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur en Musique, Danse et Théâtre.

B - Moderniser les infrastructures informatiques et les outils de gestion :

La modernisation du système d'information constitue un axe fort du budget 2026, avec la mise en service des nouveaux logiciels de gestion RH, budgétaire et de scolarité (Berger Levraut, DuoNET, Nubo Solutions). Cette refonte globale des outils numériques doit permettre une meilleure lisibilité financière, une fluidité administrative accrue et un pilotage unifié des ressources humaines et pédagogiques. Ces investissements, incluant l'installation du Wifi dans tout l'établissement, amorcés en 2025, traduisent la volonté d'inscrire le Conservatoire et l'Orchestre, dans un fonctionnement moderne, interconnecté et conforme aux standards nationaux des CRR.

C - Mettre en œuvre le Diplôme National en Danse Traditionnelle dominante Basque – septembre 2026 :

L'ouverture du Diplôme National en Danse Basque concrétise l'ambition de positionner le Conservatoire Maurice Ravel comme référence nationale dans l'enseignement des arts traditionnels basques. Ce diplôme, construit en partenariat avec la Fédération de la danse basque, l'Institut culturel basque, le Ballet Malandain et le PESMD, valorise un travail de co-construction pédagogique exemplaire. Son lancement en septembre 2026 représente un jalon majeur du projet d'établissement.

D - Réorganiser le service technique pour accompagner le rayonnement du Conservatoire :

Face à l'extension territoriale, à la montée en charge des activités et aux besoins croissants en matière de maintenance, d'astreinte, de sécurité et de logistique, le budget 2026 prévoit la création d'un poste d'ingénieur responsable du service technique. Cette réorganisation structurelle permettra de renforcer la capacité d'intervention, d'assurer la conformité réglementaire des ERP et de soutenir le développement des pôles artistiques et de l'Orchestre du Pays Basque.

E - Poursuivre la politique de valorisation des ressources humaines :

L'année 2026 verra l'aboutissement de la revalorisation du régime indemnitaire des enseignants et la promotion de cinq PEA au grade de professeur d'enseignement artistique hors-classe, alignant ainsi le CRR sur les standards des établissements équivalents en France. Parallèlement, le CIA pour les agents techniques et administratifs et la mise en place des astreintes techniques seront consolidés. Ces mesures traduisent la reconnaissance de l'engagement des personnels et participent à la fidélisation des équipes dans un contexte de forte tension sur les métiers culturels.

F - Intégrer les effets financiers et organisationnels de l'intégration d'Amikuze ainsi que la hausse des charges structurelles :

2026 correspond à la première année pleine d'intégration de l'école d'Amikuze, dont les impacts sur la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et la coordination pédagogique sont désormais pleinement mesurables. Par ailleurs, le budget devra absorber les hausses obligatoires de charges sociales, notamment l'augmentation de 3 % de la CNRACL, dans un contexte général d'inflation et de contrainte des finances publiques. Ces évolutions appellent une gestion rigoureuse et anticipée pour garantir la soutenabilité du modèle budgétaire à moyen terme.

BUDGET PRINCIPAL 2026 | SECTION FONCTIONNEMENT

La projection des résultats de l'exercice 2025 du Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque fait apparaître un excédent global de fonctionnement estimé à **241 k€**, reflet d'une gestion rigoureuse et d'une maîtrise accrue des dépenses. Cet excédent potentiel, porté par le budget principal, constitue une base solide pour la construction budgétaire 2026. Il convient de noter que le maintien partiel du soutien départemental, initialement anticipé en baisse de 50 % (subvention portée finalement à 110 k€ contre 65 k€ prévus), a contribué positivement au résultat, à hauteur de **45 k€**.

La construction budgétaire 2026 s'appuie en partie sur les objectifs engagés en 2025, visant à atteindre une gestion budgétaire et sociale pilotée. L'établissement a engagé un travail de sécurisation financière à travers la révision des contrats de fonctionnement, la recherche d'économies via des renégociations. Parallèlement, la réorganisation de la politique d'investissement et la poursuite de l'inventaire du parc instrumental permettront prochainement d'envisager un plan pluriannuel d'investissement plus structuré et adapté aux besoins du Conservatoire.

Contexte et points de vigilance liés à l'intégration de l'École de Musique Amikuze

Dans le cadre de l'intégration de l'École de Musique Amikuze au sein du Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque, les éléments financiers disponibles constituent une base prévisionnelle de travail. Cette première estimation s'inscrit dans une volonté de continuité pédagogique et de cohérence territoriale, tout en respectant les principes de transparence et de sincérité budgétaire.

Il convient toutefois de souligner le caractère partiel et évolutif de ces données. Une fois l'intégration pleinement effective et les flux réels consolidés (charges, recettes, effectifs, moyens pédagogiques et matériels), une Décision Modificative en fin d'exercice 2026 pourra être proposée afin d'ajuster les lignes budgétaires de manière plus fine et conforme à la réalité de gestion.

L'intégration d'Amikuze constitue une avancée majeure dans la structuration territoriale de l'enseignement artistique à l'échelle du Pays Basque. Elle implique cependant des ajustements organisationnels, budgétaires et humains qu'il convient d'anticiper. D'une part, l'harmonisation des pratiques pédagogiques, administratives et techniques du site d'Amikuze avec celles du Conservatoire engendre une montée en charge des services supports.

D'autre part, la transition soulève des enjeux sociaux importants, nécessitant de préserver les acquis des personnels concernés et de garantir une intégration fluide et équitable.

Ce changement d'échelle appelle ainsi à une vigilance particulière sur la soutenabilité budgétaire et sur la structuration des moyens humains et techniques. Il s'agit non seulement d'assurer une intégration réussie du site d'Amikuze, mais également de consolider un modèle de fonctionnement durable, garantissant la qualité et l'équité du service public culturel sur l'ensemble du territoire communautaire, conformément aux exigences du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture.

A - Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 traduisent la volonté du Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque de poursuivre une gestion rigoureuse, tout en accompagnant les évolutions structurelles, technologiques et humaines de l'établissement. Dans un contexte marqué par la montée en charge du site d'Amikuze, la modernisation du système d'information et la consolidation des ressources humaines, la stratégie budgétaire repose sur un double objectif : maîtriser les coûts et garantir la continuité et la qualité du service public artistique et culturel.

L'exercice 2026 s'inscrit ainsi dans une logique de rationalisation et d'anticipation, avec la révision de plusieurs contrats de fonctionnement, la mise à niveau des infrastructures numériques, la valorisation des parcours professionnels et la constitution de provisions destinées à sécuriser les phases de transition engagées. Ces choix traduisent une gestion à la fois prudente et ambitieuse, orientée vers l'efficacité opérationnelle, la soutenabilité financière et le rayonnement culturel du Conservatoire sur l'ensemble du territoire.

011 – Charges à caractère générale :

Les charges à caractère général prévues pour l'exercice 2026 demeurent globalement stables, traduisant la poursuite des efforts de gestion engagés depuis 2024. Cette maîtrise résulte notamment de la révision de plusieurs contrats de fonctionnement (*informatique, entretien des locaux, maintenance des ascenseurs, prestations de ménage, maintenance des pianos etc.*) et de la recherche constante d'optimisation des coûts.

Aussi, **l'optimisation du mode d'entretien et de maintenance du parc instrumental**, et plus particulièrement des pianos. Ce dernier fera désormais l'objet d'une formule plus standardisée, permettra d'espérer de réaliser des économies projetées à hauteur de **-20 k€**, tout en garantissant le maintien d'un niveau de qualité conforme aux exigences pédagogiques du Conservatoire. Cette approche pragmatique vise à préserver les marges de manœuvre budgétaires tout en maintenant un niveau de fonctionnement adapté aux missions de service public et aux attentes des usagers.

Cependant, une hausse ponctuelle est à anticiper, liée principalement à **l'intégration en année pleine des agents de l'École de musique Amikuze**, dont l'impact sur ce chapitre est estimé à **70k€**. Cette évolution correspond à la prise en charge complète des dépenses afférentes au fonctionnement du nouveau site, dans une logique de continuité pédagogique et administrative.

Parallèlement, le Conservatoire engage une **modernisation progressive de ses infrastructures informatiques et téléphonie (+13k€)**, avec le déploiement du Wi-Fi et de la téléphonie IP (*via Izarlink*), équipements jusqu'alors inexistantes. Cette transformation, au-delà de la mise à niveau technique du réseau, constitue un levier de création de valeur ajoutée pour les agents – en améliorant leurs conditions de travail et la fluidité des échanges internes – comme pour les usagers, qui bénéficieront d'un meilleur accès aux services et d'une communication renforcée entre les sites.

Cependant, cette dynamique s'accompagne d'une **recomposition nécessaire des partenariats informatiques**. Les contrats d'infogérance et de logiciels métiers actuellement en vigueur, conclus pour des durées excessives, se révèlent aujourd'hui inadaptés, peu évolutifs et marqués par un défaut de conseil.

Le logiciel métier historique *iMuse*, en particulier, illustre ces limites en freinant la modernisation des pratiques administratives et pédagogiques. Face à ce constat, le Conservatoire a engagé des discussions de résiliation anticipée à l'amiable avec ses prestataires actuels, afin de retrouver une pleine autonomie dans ses choix technologiques. Dans ce contexte, le Conservatoire ne peut attendre l'échéance naturelle de ces contrats et **engagera dès 2026 la collaboration avec** de nouveaux prestataires (*Berger Levrault (RH)*, *DuoNET (métier)*, *NUBO Solutions (infogérance)*) plus adaptés, afin de garantir la continuité et la montée en puissance du système d'information.

Cette transition entraînera mécaniquement une **hausse temporaire des dépenses informatiques**, liée aux **formations des agents, aux opérations de migration de données et aux coûts de lancement des nouveaux outils (37k€)**. Parallèlement, des **discussions de résiliation anticipée à l'amiable** sont en cours avec les prestataires actuels. Néanmoins, certains désaccords pourraient donner lieu à des **litiges**, pour lesquels des **provisions pour risques et charges (compte 6815)** seront constituées afin d'assurer une gestion prudente et sécurisée de cette phase de transition.

Dans l'ensemble, ces ajustements traduisent une gestion attentive et anticipée des charges de fonctionnement, conciliant maîtrise budgétaire, adaptation technologique et accompagnement de l'évolution du périmètre d'action du Conservatoire.

Dans ce contexte, le montant total des dépenses du 011 pour 2026 est à hauteur de 797k€.

012 – Charges de personnel et frais assimilés :

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026, les **prévisions de charges de personnel** s'élèvent à **6 936 k€**, traduisant la poursuite des efforts de structuration et de valorisation des ressources humaines. L'évolution du **chapitre 012** doit être analysée selon deux volets distincts :

- **L'intégration en année pleine des agents de l'école de musique Amikuze**, pour un montant de + **556 k€**, conséquence directe du transfert de cette compétence et de la montée en charge des effectifs correspondants. A cela s'ajoute le recrutement supplémentaire d'un agent administratif (scolarité +39k€).
- **Des avancées sociales et réglementaires**, à hauteur de **110 k€**, destinées à répondre à plusieurs enjeux structurels, statutaires et organisationnels identifiés au sein de notre institution.

Cette dernière évolution vise en premier lieu à **revaloriser le régime indemnitaire ISO des artistes enseignants** au sein du Conservatoire, pour un montant estimé à **30 k€ à partir du 1^{er} septembre**. Cette mesure, issue d'un dialogue social constructif, constitue une étape majeure dans la reconnaissance du travail des enseignants et dans la mise en cohérence des régimes indemnitaires avec ceux observés dans les autres CRR de Nouvelle Aquitaine et au-delà. Elle participe à la reconnaissance de l'expertise pédagogique et artistique des agents, au renforcement de l'attractivité des postes dans un contexte de tension sur les recrutements, et à la pérennisation de la qualité de l'enseignement artistique, mission essentielle du service public culturel.

Dans une logique d'harmonisation et de reconnaissance de l'engagement professionnel, le Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque a **mis en place le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** pour les agents techniques et administratifs. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en cohérence avec les pratiques déjà déployées au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ce CIA aligné sur celui de l'agglomération a ainsi vocation à valoriser l'investissement individuel, la qualité du service rendu et la participation active aux projets collectifs de l'établissement. Il constitue un levier de motivation et de fidélisation des personnels, tout en assurant une équité de traitement entre les différentes catégories d'agents.

Le montant global envisagé pour cette mesure est estimé à **15 k€**. Sa mise en œuvre lors des entretiens professionnel 2025 traduit la volonté du Conservatoire de renforcer sa politique de ressources humaines, en reconnaissant l'implication quotidienne des équipes techniques et administratives dans le bon fonctionnement et le rayonnement de l'établissement.

Par ailleurs, le passage de cinq agents au **grade de hors classe** au 1^{er} septembre 2026 engendre un ajustement de la masse salariale de **7 k€**. Cette évolution succède à une année 2024 où seulement un agent a pu être promu à ce grade. De ce fait, elle s'inscrit dans la progression normale des carrières, en conformité avec les dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, et traduit la volonté de l'institution de valoriser l'ancienneté, l'expérience et l'investissement professionnel de ses agents.

Le Conservatoire Maurice Ravel reste en pleine expansion territoriale et artistique et fait face à des exigences techniques et organisationnelles croissantes. Pour rappel, l'intégration d'Amikuze, le renforcement de son infrastructure, la création à venir des pôles artistiques et la mise en œuvre du projet d'établissement renforcent la complexité des missions techniques.

C'est dans ce cadre que la Direction technique constitue un levier stratégique essentiel pour structurer le développement territorial du Conservatoire et anticiper les évolutions futures. La création d'un poste d'ingénieur en tant que responsable du service pose comme une réponse nécessaire à la fois aux difficultés actuelles rencontrées et aux ambitions de rayonnement du Conservatoire. Ce poste est rendu possible par redéploiement de ressources internes et par le non-renouvellement d'un régisseur contractuel.

Enfin, afin de répondre aux obligations nécessaires des ERP et croissantes en matière de sécurité et de continuité du service public, la mise en place d'un **dispositif d'astreintes** les week-ends est envisagée, pour un coût estimé à **10 k€**. Ce dispositif permettra d'améliorer la réactivité opérationnelle en cas de sinistres ou d'incidents, de garantir la sécurité des équipements et des usagers, et d'optimiser la gestion des interventions urgentes.

Ces ajustements traduisent une volonté affirmée de consolidation des moyens humains, d'adaptation aux évolutions réglementaires et organisationnelles, et de renforcement de la qualité du service rendu aux usagers. Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques de l'agglomération, en matière d'excellence culturelle, de gestion durable des ressources et d'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel.

Au global, le **chapitre 012** connaît une **hausse significative de + 690 k€ par rapport au BP 2025**, résultant principalement de l'intégration des agents de l'école Amikuze en année pleine, d'un recrutement administratif et des mesures d'avancées sociales et réglementaires évoquées ci-dessus. Cette évolution, maîtrisée et justifiée, témoigne d'une gestion responsable des ressources humaines, au service de la performance publique et du dynamisme territorial.

65 – Charges de gestion courantes :

Le **compte 65** connaîtra en 2026 un **dépassement estimé à 21 k€** en raison de 2 motifs distincts.

Le premier est lié directement à la phase de transition entre les prestataires informatiques sortants et les nouveaux partenaires sélectionnés (*Berger Levrault pour la gestion RH, DuoNET pour le logiciel métier et NUBO Solutions pour l'infogérance*). Cette situation **temporaire de doublon contractuel** est la conséquence directe de la **recomposition nécessaire des partenariats informatiques**, les contrats historiques, conclus pour des durées trop longues et marqués par un **défaut de conseil et d'évolutivité**, ne répondant plus aux besoins actuels du Conservatoire. Cette dépense transitoire **15k€**, assumée dans une logique de sécurisation et de continuité du service, permettra d'assurer une **migration fluide des outils**, d'éviter toute rupture d'exploitation et de poser les bases d'un système d'information modernisé, plus efficient et pérenne.

Le deuxième motif d'évolution du compte 65 concerne une **augmentation ponctuelle du budget de l'Orchestre du Pays Basque (OPB)** à hauteur de **9 k€**, liée à des frais d'honoraires d'avocat engagés dans le cadre d'un contentieux artistique. Cette dépense exceptionnelle, non récurrente, vise à **assurer la protection juridique de l'établissement** et à préserver la continuité et la régularité de ses activités artistiques et administratives, conformément aux obligations de bonne gestion et de sécurité juridique du Conservatoire et de son orchestre. La participation d'équilibre au budget de l'OPB sera proposée à hauteur de **1 195K€**.

68 – Provisions pour risques et charges :

Le **compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges** est nouvellement mobilisé dans le cadre du budget 2026, afin de renforcer la **gestion prévisionnelle et sécurisée** du Conservatoire pour un montant de **61 k€**. Deux motifs principaux justifient cette création.

D'une part, la **sortie progressive des contrats informatiques historiques** s'accompagne de **négociations de résiliation anticipée à l'amiable**. Compte tenu de la **complexité des engagements contractuels** et du risque de différends potentiels avec certains prestataires, il est apparu nécessaire de constituer une provision pour risques juridiques, évaluée à **56 k€ en 2026**, afin d'assurer une gestion préventive et sécurisée de cette transition stratégique.

D'autre part, face à une **augmentation constatée des demandes de monétisation des comptes épargne-temps (CET)** par les agents, une provision complémentaire (5 400€) est également inscrite, permettant d'anticiper ces charges potentielles et de préserver l'équilibre budgétaire futur. Cette démarche traduit la volonté du Conservatoire d'inscrire sa gestion financière dans une logique d'anticipation, de transparence et de responsabilité.

B - Les recettes prévisionnelles 2026 | Budget Principal CRR :

Au regard de l'activité du conservatoire et du travail autour des droits d'inscription et de location ces recettes seront budgétées à hauteur de **695 k€** soit le prolongement des actions mises en œuvre en 2025 afin d'atteindre la parité avec les écoles associatives du territoire.

S'agissant du site d'Amikuze, les prévisions de recettes pour 2026 ont été volontairement minorées de -10 k€, afin d'intégrer l'impact anticipé de la mise en œuvre du **quotient familial** sur les droits d'inscription. Cette évolution, conforme à la politique tarifaire harmonisée du Conservatoire pourrait entraîner une légère diminution des recettes propres du site. A ce stade, les facturations des droits d'inscription ne sont pas abouties.

Dans une dynamique de clarté budgétaire, les demandes de subventions publiques seront sollicitées auprès des différents partenaires à même hauteur que les engagements réalisés en 2024 (**211 k€**), à savoir :

- 89 300 € de subvention de l'Etat pour le fonctionnement du CRR ;
- 11 900 € de subvention de l'Etat pour le l'Education Artistique et Culturelle ;
- 110 000 € de subvention du Conseil Départemental.

Comme évoqué lors des exercices précédents, le Conservatoire fera face en 2026 à la fin du financement du dispositif de financement des classes à horaires aménagés.

Dans ces conditions la subvention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est espérée pour le budget principal à **7 690 K€** dont **1 195 k€** à destination de son budget annexe de l'OPB.

L'ensemble des recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à **9 337 k€**.

BUDGET PRINCIPAL 2026 | SECTION INVESTISSEMENTS

Le résultat 2025 devrait faire apparaître en section d'investissement un excédent (après déduction des restes à réaliser 2025) de **118 K€**.

La section d'investissement sera consacrée principalement à l'achat d'instruments de musique, costumes et équipements de régie ainsi qu'au renouvellement du parc informatique.

Comme chaque nouvel enseignant, le personnel de l'Ecole de musique d'Amikuze fera l'objet d'une dotation spécifique en matériel informatique pour un montant estimé à **10 k€**. De même les travaux d'infrastructure afin de développer un réseau WIFI performant seront inscrit au budget pour **20 k€**.

La section d'investissements ne présente pas de difficulté particulière. L'autofinancement dégagé ainsi que les recettes propres devraient permettre de financer l'acquisition pour **200 K€** d'immobilisations supplémentaires sans avoir recours à l'emprunt.

BUDGET ANNEXE | ORCHESTRE DU PAYS BASQUE (OPB) :

Les dépenses prévisionnelles 2026 | Budget annexe OPB :

011 – Charges à caractère générale :

Les dépenses prévues à ce titre au budget primitif 2026 sont évaluées au plus juste et devraient être similaires par rapport au budget 2025. Une vigilance toute particulière sera portée sur la politique de recrutement des musiciens extérieurs très consommatrice en frais de déplacement et d'hébergement.

Dans ce contexte, le montant total des dépenses du 011 pour 2026 est à hauteur de 303 k€.

012 – Charges de personnel et frais assimilés :

Les prévisions de charges de personnel dédiées aux rémunérations artistiques (hors mise à disposition) s'élèveront à hauteur de **649 k€**, budget à l'identique que 2025. Toutefois, l'OPB doit faire poursuivre ses efforts de pilotage budgétaire en 2026 dans sa gestion de programmation artistique.

Les recettes prévisionnelles 2026 | Budget Annexe OPB :

Les subventions publiques sont inscrites pour 2026 à hauteur de **7 k€** au titre du soutien du Conseil Départemental, traduisant une réduction de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'inscrit dans un contexte budgétaire plus contraint pour la collectivité, qui a annoncé, dans son plan de fin 2025, la nécessité de réviser certains dispositifs d'accompagnement culturel. Le Conservatoire reste pleinement mobilisé pour maintenir un dialogue constructif et partenarial avec le Département, dans une logique de priorisation des actions à fort impact territorial.

Concernant la Région un financement sera à nouveau sollicité pour l'année 2026 à hauteur de **30 k€**. Le refus d'engagement de la Région les années précédentes invite à la prudence pour l'exercice 2026. Toutefois, le Conservatoire poursuivra activement le dépôt de dossiers et la réponse aux appels à projets régionaux, afin de rester visible et de saisir toute opportunité de financement à venir. Ces démarches, bien qu'à ce jour non concluantes, seront affichées au budget et engagées uniquement après notification de subvention de la Région.

Les recettes liées aux concerts de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque (OSPB) sont estimées à **96 k€**, niveau stable par rapport à 2025. Par ailleurs, le mécénat, qui a dépassé les objectifs fixés en 2025 (**+7 k€**), fait désormais l'objet d'un objectif renforcé à hauteur de **15 k€** pour 2026. Ce levier constitue une source complémentaire dynamique, traduisant la mobilisation croissante du tissu économique local autour du projet artistique et éducatif du Conservatoire.

La subvention d'équilibre est estimée pour le budget annexe de l'OSPB à **1 195 K€**.

L'ensemble des recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à **1 343k€**.

Ce débat d'orientation budgétaire traduit la volonté du Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque d'aborder l'exercice 2026 avec lucidité, méthode et ambition, dans un contexte de transition marqué à la fois par l'intégration de l'École d'Amikuze, la modernisation des outils informatiques et la consolidation des équilibres sociaux et financiers.

L'année 2026 s'annonce ainsi comme une année charnière, combinant des dépenses d'amorçage nécessaires à la structuration d'un modèle harmonisé et performant, et la poursuite d'une politique de gestion prudente et sincère. Les efforts engagés en matière d'optimisation des charges, de révision des contrats et de rationalisation des moyens portent déjà leurs fruits, offrant des perspectives de maîtrise accrue et de stabilité dès 2027, notamment grâce à la fin des doublons contractuels et à la stabilisation de l'organisation inter-sites.

Soutenu par une subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à hauteur de **7 690 k€**, et fort d'un budget global de **9 337 k€**, dont **1 195 k€** dédiés à l'Orchestre du Pays Basque, le Conservatoire poursuit une trajectoire budgétaire équilibrée, au service d'un projet artistique, éducatif et territorial ambitieux.

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le



ID : 064-200087567-20260224-CA20260224_07-DE